



*Jacques*

**GROSPERRIN**

DÉPUTÉ DU DOUBS

*vous présente ses vœux  
les plus sincères pour **2010.***



*Je vous invite à me retrouver  
**samedi 16 janvier 2010**  
à 11 heures à la salle des fêtes de Tarcenay.*

**Merci de confirmer votre présence avant le 11 janvier**

Tél. 03 81 51 98 85 / Fax 03 81 52 13 07 / E-mail : [mdeschamps@grosperrin.net](mailto:mdeschamps@grosperrin.net)

# La réforme des collectivités territoriales

**Point phare de la réforme des collectivités territoriales, le rapprochement et le renforcement des régions et des départements va prendre corps au travers d'un conseiller territorial unique.**

Aujourd'hui, ce sont environ **6 000 élus généraux et régionaux** qui représentent les départements et les régions. À partir de 2014, le Gouvernement propose d'élire un représentant des régions et des départements, le conseiller territorial.

Ce conseiller territorial unique siègera au sein du conseil général de son département d'élection et au sein du conseil régional. « *Ce nouvel élu développera à la fois une vision de proximité du fait de son ancrage territorial et une vision stratégique en raison des missions exercées par la région* »

explique Brice Hortefeux (ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales).

Au total, ce seront environ **3 000 conseillers territoriaux** qui seront élus, soit une diminution de moitié du nombre d'élus départementaux et régionaux. Leur élection devrait se faire à **80 % au suffrage universel** par un scrutin uninominal à un tour. Cette élection devrait concerner les élus des cantons. **20 % seront élus à la proportionnelle**, sur les listes départementales, pour garantir la représentation de tous les partis politiques.

# La réforme de la taxe professionnelle

**Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, la suppression de la taxe professionnelle est devenue indispensable. Elle sera remplacée par de nouvelles taxes, qui renforceront leurs liens avec les territoires.**

Dès le premier janvier 2010, **la taxe professionnelle est supprimée**. Elle est aujourd'hui la taxe locale la plus lourde pour les entreprises, et pour les collectivités une source de revenu importante. Selon le ministère du Budget, elle est versée chaque année par **2,9 millions de professionnels**.

**En taxant les investissements des entreprises, la taxe professionnelle pénalise les secteurs qui demandent le plus d'investissements et qui sont souvent ceux-là même qui subissent une forte concurrence internationale. Elle est donc pour ces entreprises une incitation à la délocalisation.**

Dans le projet de loi, la taxe sera remplacée par une contribution économique territoriale (CET), calculée sur les bases foncières des entreprises la cotisation locale d'activité (CLA) et sur la valeur ajoutée au travers d'une cotisation complémentaire (CC).

Elle sera complétée par l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau. Cet impôt qui taxera toutes les entreprises de réseau (réseaux ferroviaires, mais aussi réseaux de communication et d'énergie) devrait rapporter 1,5 milliard d'euros.

### ► **Quel gain pour les entreprises ?**

Selon le ministère du Budget, il se chiffrera chaque année à une réduction d'environ **5,8 milliards d'euros**, avant effet sur l'impôt sur les sociétés, à partir de 2011, **soit un allègement moyen de 23 %** de la charge fiscale par rapport à l'actuelle taxe professionnelle. Tous les secteurs d'activité seront gagnants. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, seront également bénéficiaires.



### ► **Et pour les collectivités ?**

Pour l'année 2010, l'État s'engage au travers d'une disposition de la loi, **à compenser intégralement le manque à gagner de la taxe professionnelle**. 2010 sera donc une année neutre pour les collectivités.

À partir de 2011, les collectivités recevront directement le produit des nouveaux impôts.

# « *La France résiste mieux* »

C'est une évidence, 2009 n'est pas une année qui restera gravée dans la mémoire positive de nos compatriotes. Quand on est confronté à une crise de dimension mondiale, les problèmes ne se règlent pas d'un coup de baguette magique.

Par contre, il est indispensable de prendre les décisions qui s'imposent, même si leur efficacité ne va pas se mesurer du jour au lendemain.

À la Seyne-sur-Mer le 1<sup>er</sup> décembre, « *Quand on voit que la France aura la plus petite récession, on doit quand même honnêtement se dire que la politique économique conduite y est pour quelque chose !* » a déclaré le Président de la République, Nicolas Sarkozy, rappelant que ***la France, ayant misé sur l'investissement plutôt que sur la consommation, est le pays d'Europe qui résiste le mieux à la crise.***



**Jacques GROSPELLIN et Jean-Louis BORLOO** (ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat).